



COMPTES ANNUELS

20  10



**QUATREM**  
Assurances Collectives

---

Une société du groupe  
Malakoff Médéric





## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

Compte technique vie et non vie  
Compte non technique

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

Actif  
Passif  
Tableau des engagements reçus et donnés

## ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Faits caractéristiques  
Événements postérieurs à la clôture des comptes

### INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

Note n° 1 - Référentiel réglementaire  
Note n° 2 - Actifs incorporels  
Note n° 3 - Placements  
Note n° 4 - Réserve de capitalisation  
Note n° 5 - Provisions techniques  
Note n° 6 - Affectation des charges par destination et par catégorie  
Note n° 7 - Produits et charges de placements  
Note n° 8 - Fonds de garantie des assurances de personnes

### INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Note n° 9 - Actifs incorporels  
Note n° 10 - Placements : mouvements de l'exercice 2009  
Note n° 11 - État récapitulatif des placements  
Note n° 12 - Avoirs et créances sur les entreprises liées et avec lien de participation  
Note n° 13 - Filiales et participations  
Note n° 14 - Échéances des créances et des dettes  
Note n° 15 - Provisions pour risques et charges  
Note n° 16 - Comptes de régularisation actif et passif  
Note n° 17 - Variation des fonds propres  
Note n° 18 - Actionnariat  
Note n° 19 - Passifs subordonnés  
Note n° 20 - Engagements hors bilan

### INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note n° 21 - Compte de résultat technique non vie par catégorie  
Note n° 22 - Compte de résultat technique vie par catégorie  
Note n° 23 - Évolution des provisions techniques  
Note n° 24 - Ventilation des primes brutes – non vie  
Note n° 25 - Ventilation des primes brutes – vie  
Note n° 26 - Commissions de l'assurance directe  
Note n° 27 - Mouvements de portefeuille  
Note n° 28 - Variation des provisions d'assurance vie  
Note n° 29 - Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers  
Note n° 30 - Ventilation des produits financiers et des charges de placement  
Note n° 31 - Personnel  
Note n° 32 - Résultat exceptionnel  
Note n° 33 - Fiscalité différée

### AUTRES INFORMATIONS

Note n° 34 - Consolidation  
Note n° 35 - Provision pour risque d'éligibilité

## TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

## COMPTE TECHNIQUE VIE (en milliers d'euros)

31.12.2010

	2010		2009		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Évolution en %
<b>Primes</b>	<b>466 484</b>	<b>55 189</b>	<b>411 294</b>	<b>473 066</b>	<b>- 13,1 %</b>
<b>Produits de placements</b>	<b>195 479</b>		<b>195 479</b>	<b>199 039</b>	<b>- 1,8 %</b>
Revenus des placements	125 559		125 559	127 673	- 1,7 %
Autres produits des placements	28 980		28 980	43 946	- 34,1 %
Profits provenant de la réalisation des placements	40 940		40 940	27 421	49,3 %
<b>Ajustements ACAV (plus-values)</b>	<b>58 803</b>		<b>58 803</b>	<b>45 678</b>	<b>28,7 %</b>
<b>Autres produits techniques</b>					
<b>Charges des sinistres</b>	<b>- 313 796</b>	<b>- 29 301</b>	<b>- 284 495</b>	<b>- 303 568</b>	<b>- 6,3 %</b>
Prestations et frais payés	- 297 480	- 30 210	- 267 270	- 301 449	- 11,3 %
Charges des provisions pour sinistres	- 16 316	909	- 17 225	- 2 119	712,9 %
<b>Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques</b>	<b>- 69 592</b>	<b>- 6 883</b>	<b>- 62 708</b>	<b>- 138 344</b>	<b>- 54,7 %</b>
Provisions d'assurance vie	- 24 097	- 1 452	- 22 645	- 74 642	- 69,7 %
Provisions sur contrats en unités de compte	- 60 877		- 60 877	- 54 163	12,4 %
Autres provisions techniques	15 382	- 5 431	20 813	- 9 539	- 318,2 %
<b>Participation aux résultats</b>	<b>- 139 220</b>	<b>- 650</b>	<b>- 138 570</b>	<b>- 85 191</b>	<b>62,7 %</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 78 405</b>	<b>- 10 595</b>	<b>- 67 810</b>	<b>- 62 340</b>	<b>8,8 %</b>
Frais d'acquisition	- 26 558		- 26 558	- 20 974	26,6 %
Frais d'administration	- 51 847		- 51 847	- 49 637	4,5 %
Commissions reçues des réassureurs		- 10 595	10 595	8 272	28,1 %
<b>Charges des placements</b>	<b>- 33 621</b>		<b>- 33 621</b>	<b>- 90 844</b>	<b>- 63,0 %</b>
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 4 995		- 4 995	- 5 510	- 9,3 %
Autres charges des placements	- 16 968		- 16 968	- 47 376	- 64,2 %
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 11 658		- 11 658	- 37 958	- 69,3 %
<b>Ajustement ACAV (moins-values)</b>				<b>- 4 010</b>	<b>- 100,0 %</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>- 3 177</b>		<b>- 3 177</b>	<b>- 2 778</b>	<b>14,4 %</b>
<b>Produits des placements transférés</b>					
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>82 954</b>	<b>7 760</b>	<b>75 194</b>	<b>30 709</b>	<b>144,9 %</b>

## COMPTE TECHNIQUE NON VIE *(en milliers d'euros)*

31.12.2010

	2010		2009		
	<i>Opérations brutes</i>	<i>Cessions et rétrocessions</i>	<i>Opérations nettes</i>	<i>Opérations nettes</i>	<i>Évolution en %</i>
<b>Primes acquises</b>	<b>669 330</b>	<b>50 926</b>	<b>618 405</b>	<b>650 149</b>	<b>- 4,9 %</b>
Primes	672 904	50 922	621 982	650 680	- 4,4 %
Variations des primes non acquises	- 3 573	4	- 3 577	- 530	574,4 %
<b>Produits des placements alloués</b>	<b>46 735</b>		<b>46 735</b>	<b>31 418</b>	<b>48,8 %</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>25</b>		<b>25</b>	<b>23</b>	<b>6,5 %</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>- 590 360</b>	<b>- 56 466</b>	<b>- 533 895</b>	<b>- 557 603</b>	<b>- 4,3 %</b>
Prestations et frais payés	- 550 428	- 37 116	- 513 312	- 499 108	2,8 %
Charges des provisions pour sinistres	- 39 932	- 19 349	- 20 583	- 58 495	- 64,8 %
<b>Charges des autres provisions techniques</b>	<b>7 879</b>	<b>- 1 394</b>	<b>9 273</b>	<b>- 758</b>	<b>- 1 323,9 %</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>- 35 099</b>	<b>- 1 245</b>	<b>- 33 854</b>	<b>- 20 990</b>	<b>61,3 %</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 106 280</b>	<b>- 12 088</b>	<b>- 94 192</b>	<b>- 89 227</b>	<b>5,6 %</b>
Frais d'acquisition	- 44 447		- 44 447	- 41 597	6,9 %
Frais d'administration	- 61 833		- 61 833	- 58 115	6,4 %
Commissions reçues des réassureurs		- 12 088	12 088	10 485	15,3 %
<b>Autres charges techniques</b>	<b>- 22 946</b>		<b>- 22 946</b>	<b>- 19 933</b>	<b>15,1 %</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>3 748</b>	<b>2 053</b>	<b>1 695</b>	<b>- 3 102</b>	<b>- 154,7 %</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>- 26 969</b>	<b>- 18 215</b>	<b>- 8 755</b>	<b>- 10 023</b>	<b>- 12,7 %</b>

COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)

31.12.2010

	2010	2009	Évolution en %
<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>	<b>- 8 755</b>	<b>- 10 023</b>	<b>- 12,7 %</b>
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	<b>75 194</b>	<b>30 709</b>	<b>144,9 %</b>
<b>Produits des placements</b>	<b>77 989</b>	<b>80 283</b>	<b>- 2,9 %</b>
Revenus des placements	50 094	51 497	- 2,7 %
Autres produits des placements	11 562	17 726	- 34,8 %
Profits provenant de la réalisation des placements	16 334	11 060	47,7 %
<b>Produits des placements alloués</b>			
<b>Charges des placements</b>	<b>- 13 414</b>	<b>- 36 642</b>	<b>- 63,4 %</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 1 993	- 2 222	- 10,3 %
Autres charges des placements	- 6 770	- 19 109	- 64,6 %
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 4 651	- 15 310	- 69,6 %
<b>Produits des placements transférés</b>	<b>- 46 735</b>	<b>- 31 418</b>	<b>48,8 %</b>
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>- 34 558</b>	<b>1 852</b>	<b>- 1 966,4 %</b>
<b>Autres charges non techniques</b>	<b>- 2 007</b>	<b>- 2 759</b>	<b>- 27,2 %</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>351</b>	<b>434</b>	<b>- 19,0 %</b>
Produits exceptionnels	1 346	1 387	- 2,9 %
Charges exceptionnelles	- 995	- 953	4,4 %
<b>Participation des salariés</b>	<b>- 685</b>	<b>- 18</b>	<b>3 705,6 %</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>- 12 233</b>	<b>- 11 393</b>	<b>7,4 %</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>35 149</b>	<b>21 025</b>	<b>67,2 %</b>



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010 ACTIF (en milliers d'euros)

	2010	2009	Évolution en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>			
<b>Actifs incorporels</b>	<b>10 622</b>	<b>13 506</b>	<b>-21,4 %</b>
<b>Placements</b>	<b>5 142 972</b>	<b>4 907 012</b>	<b>4,8 %</b>
Terrains et constructions	157 350	114 764	37,1 %
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	41 752	6 189	574,6 %
Autres placements	4 875 618	4 682 158	4,1 %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	68 252	103 901	-34,3 %
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>	<b>612 164</b>	<b>563 873</b>	<b>8,6 %</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>215 224</b>	<b>190 049</b>	<b>13,2 %</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	75	79	-4,8 %
Provisions d'assurance vie	51 324	47 742	7,5 %
Provisions pour sinistres (vie)	42 838	43 740	-2,1 %
Provisions pour sinistres (non vie)	102 581	81 986	25,1 %
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	-650	2 721	-123,9 %
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)			
Provisions d'égalisation	15 905	12 023	32,3 %
Autres provisions techniques (vie)			
Autres provisions techniques (non vie)	3 151	1 757	79,3 %
Provisions techniques des contrats en unité de comptes			
<b>Créances</b>	<b>413 519</b>	<b>409 027</b>	<b>1,1 %</b>
Créances nées d'opérations d'assurance directes	239 413	253 273	-5,5 %
- Primes acquises non émises	163 790	173 820	-5,8 %
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	75 624	79 453	-4,8 %
Créances nées d'opérations de réassurance	150 890	133 595	12,9 %
Autres créances	23 216	22 159	4,8 %
- Personnel			
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	9 831	1 608	511,3 %
- Débiteurs divers	13 385	20 551	-34,9 %
<b>Autres actifs</b>	<b>25 259</b>	<b>17 823</b>	<b>41,7 %</b>
Actifs corporels d'exploitation	3 588	2 696	33,1 %
Comptes courants et caisse	21 671	15 127	43,3 %
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>175 482</b>	<b>151 012</b>	<b>16,2 %</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	89 505	91 579	-2,3 %
Frais d'acquisition reportés	2 410	1 934	24,6 %
Autres comptes de régularisation	83 567	57 499	45,3 %
<b>Différence de conversion</b>			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 595 242</b>	<b>6 252 303</b>	<b>5,5 %</b>

## PASSIF *(en milliers d'euros)*

	2010	2009	Évolution en %
<b>Capitaux propres</b>	<b>553 260</b>	<b>521 495</b>	<b>6,1 %</b>
Capital social	380 426	380 426	0,0 %
Primes liées au capital social			
Réserve de réévaluation			
Autres réserves	50 829	49 491	2,7 %
Report à nouveau	86 856	70 552	23,1 %
Résultat de l'exercice	35 149	21 025	67,2 %
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>63 000</b>	<b>63 000</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>5 062 713</b>	<b>4 786 609</b>	<b>5,8 %</b>
Provisions pour primes non acquises (non vie)	13 516	9 942	35,9 %
Provisions d'assurance vie	3 269 109	3 109 021	5,1 %
Provisions pour sinistres (vie)	209 739	191 882	9,3 %
Provisions pour sinistres (non vie)	1 190 471	1 131 034	5,3 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	114 500	99 562	15,0 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	53 980	42 286	27,7 %
Provisions pour égalisation	139 340	139 241	0,1 %
Autres provisions techniques (vie)	41 433	34 627	19,7 %
Autres provisions techniques (non vie)	30 624	29 014	5,6 %
<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	<b>612 265</b>	<b>563 877</b>	<b>8,6 %</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 174</b>	<b>1 471</b>	<b>-20,2 %</b>
<b>Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques</b>	<b>35 286</b>	<b>31 363</b>	<b>12,5 %</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>238 666</b>	<b>252 699</b>	<b>-5,6 %</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	68 818	73 682	-6,6 %
Dettes nées d'opérations de réassurance	113 171	115 621	-2,1 %
Dettes envers des établissements de crédit	5 099	10 663	N/A
Autres dettes	51 579	52 732	-2,2 %
- <i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	261	272	-3,8 %
- <i>Personnel</i>	4 471	2 930	52,6 %
- <i>État, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques</i>	30 054	22 338	34,5 %
- <i>Créanciers divers</i>	16 792	27 193	-38,2 %
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>28 879</b>	<b>31 790</b>	<b>-9,2 %</b>
<b>Différence de conversion</b>			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 595 242</b>	<b>6 252 303</b>	<b>5,5 %</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS** *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>- 114 234</b>	<b>- 126 019</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	- 112 913	- 111 019
Autres engagements donnés	- 1 321	- 15 000
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>86 885</b>	<b>257 157</b>



# ANNEXE DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU HORS-BILAN

## FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

\_\_\_\_\_ Malgré la sortie de crise des marchés financiers de 2008, QUATREM a à nouveau doté en 2010 la provision pour dépréciation à caractère durable, prévue à l'article R 332-20 du Code des Assurances, de 4,2 M€ (dotation de 7,4 M€ sur les produits de taux et 0,5 M€ sur les actions et reprise de 3,7 M€ sur les OPCVM actions). La dotation a été déterminée en appliquant les règles de provisionnement décrites dans la recommandation du 15/12/2008 émise par le Conseil National de la Comptabilité et l'ACAM, en conformité avec celles utilisées par le Groupe Malakoff Médéric.

\_\_\_\_\_ Compte tenu de la situation des marchés au 31/12/2010, QUATREM a appliqué les dispositions de l'article R 331-5-1 et a doté en 2010 la provision pour risque d'exigibilité pour un montant de 28,2 M€. L'arrêté du 30 janvier 2009, repris à l'article R 331-5-4, autorise les entreprises d'assurances à étaler cette provision sur une durée maximale de 8 ans. L'incidence de la PRE sur le résultat comptable s'est élevé à 9,3 M€ (cf note 35).

\_\_\_\_\_ Compte tenu de la crise financière et de la volatilité des marchés, suite à une préconisation du groupe Malakoff Médéric, il a été acheté en janvier 2009 une protection contre la baisse des marchés actions sur une partie du portefeuille actions de QUATREM. Ces protections ont été dénouées le 20 janvier 2010 avec un impact négatif sur le résultat de 1 M€.

\_\_\_\_\_ La quasi-totalité de nos immeubles détenus en direct (38,2 M€) et la SCI Quatrem (54,3 M€) ont été apportés à la constitution d'une OPCI groupe, ce qui a dégagé pour QUATREM une plus-value de 34,1 M€ imposable au taux réduit de 19 %.

\_\_\_\_\_ Le projet de création d'une joint venture entre notre actionnaire Malakoff Médéric et la CNP devait amener QUATREM à céder près de la moitié de ses actifs en contrepartie du transfert de portefeuille. L'ACP ayant refusé une partie du transfert de portefeuille, faute de délai suffisant pour représenter le dossier, le projet a été différé. Malgré tout, en dehors de la sollicitation de nombreux collaborateurs dans tous les services de la société, on peut estimer des surcoûts de l'ordre de 1,1 M€.

\_\_\_\_\_ Au mois de juin 2010, Malakoff Médéric est devenu actionnaire de QUATREM à 100 % suite au rachat de la part restante de 20 % à MMA.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

\_\_\_\_\_ Une mission de contrôle de l'ACP a démarré fin 2010 pour se terminer avant le 30 juin 2011.

\_\_\_\_\_ Une mission de contrôle de l'URSSAF est en cours depuis le 16 mars 2011.

## INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

Les montants indiqués sont arrondis au millier d'euros le plus proche conformément à la réglementation, et les commentaires chiffrés présentés en millions d'euros (M€).

### Note n° 1 - RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE

\_\_\_\_\_ Les comptes de l'exercice 2010 sont établis dans le respect des dispositions réglementaires, édictées par le Code des Assurances et résultant :

- \_\_\_ du décret n° 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, qui transposent en droit français la directive européenne du 19 décembre 1991 concernant les comptes annuels des entreprises d'assurance ;
- \_\_\_ du décret n° 95-153 du 7 février 1995 et de l'arrêté du 19 avril 1995 qui modifient les règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

L'application de ces règles appelle néanmoins les compléments d'informations figurant dans la présente annexe.

### Note n° 2 - ACTIFS INCORPORELS *(détail Note n° 9)*

\_\_\_\_\_ Les logiciels créés par l'entreprise et destinés à servir de façon durable à son activité (hormis ceux pris en compte par le GIE MMA SI) sont immobilisés pour leur coût de production. Ils sont amortis de façon linéaire sur trois et cinq ans.

\_\_\_\_\_ Conformément à la convention de gestion des apporteurs signée avec le groupe MMA, une quote-part des Indemnités Compensatrices, relative aux activités collectives des agents généraux concernés, a été inscrite dans les comptes.

\_\_\_\_\_ Les fonds de commerce relatifs à l'apport du portefeuille d'assurances collectives « ex-Winterthur » et à l'acquisition du portefeuille de prévoyance collective « ex-Aviva » sont totalement dépréciés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

\_\_\_\_\_ Le fonds de commerce relatif à l'apport du portefeuille d'assurances collectives des sociétés AM et MMA Vie a été immobilisé pour son prix d'acquisition corrigé de l'ajustement lié au résultat pro forma définitif 2007 reçu en 2008. Ce montant a été déterminé à partir de la valeur actuelle estimée sur vingt ans des profits futurs qui seront générés par les contrats en portefeuille à leur date d'acquisition par QUATREM. Ce fonds de commerce est amorti linéairement sur 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## Note n° 3 - PLACEMENTS : COÛT D'ENTRÉE, AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET VALEUR DE RÉALISATION À L'ÉTAT DES PLACEMENTS

(détail Notes n° 10 et n° 11)

Les actifs de placements sont évalués à leur coût d'acquisition historique. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de la durée de leur détention.

### 3.1 - ACTIFS IMMOBILIERS

QUATREM a choisi d'appliquer le règlement 2002-10 du CRC dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La méthode retenue est la méthode du coût historique amorti (méthode compatible avec les IFRS). Cette méthode rétrospective consiste à reconstituer non seulement le coût réel historique des composants, mais aussi les amortissements qui auraient dû être appliqués antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La répartition du prix de revient global de construction entre les composants est effectuée à partir de la grille indicative de la FFSA :  
\_\_\_\_\_ définition de 5 catégories d'immeubles : habitations et bureaux pré-1945 (hausmanniens) et post-1945 (hausmanniens hors IGH<sup>1</sup>), les entrepôts et locaux d'activité, les commerces et les IGH<sup>1</sup> ;  
\_\_\_\_\_ application de fourchettes d'éclatement par composant et par catégorie d'immeuble.

Les durées d'amortissement choisies sont en rapport avec l'état du bien au moment de son apport.  
Les nouveaux actifs ont une durée d'amortissement calquée sur la grille indicative de la FFSA.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'une expertise quinquennale actualisée annuellement.

Les parts des sociétés immobilières sont estimées à partir des valeurs liquidatives fournies par les gérants.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

### 3.2 - ACTIONS ET PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

#### \_\_\_\_\_ ACTIONS

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat, hors frais de négociation. Il en est de même des actions de sociétés d'investissement à capital variable et des parts de fonds communs de placement.

La valeur de réalisation de ces titres est déterminée conformément à l'article R 332-20 du Code des Assurances, c'est-à-dire pour les titres cotés le dernier cours au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés à partir d'une évaluation économique et financière, les titres d'OPCVM étant retenus pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

#### \_\_\_\_\_ PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

Une distinction est faite selon les horizons et intentions de cessions des titres :

- Si la Compagnie envisage de céder les titres à court terme : quelle que soit la classification du placement, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur de marché au dernier jour ouvré de l'exercice.

<sup>1</sup> Immeuble de Grande Hauteur

- Si la Compagnie n'envisage pas de céder les titres à court terme : une distinction doit être effectuée entre titres non amortissables et titres amortissables.

#### \_\_\_\_\_ Provisions sur valeurs de placements non amortissables

Pour ces valeurs, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation présente un caractère durable.

Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ;
- existence d'indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- situation constante de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté.

Selon l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002, « le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ». En 2010, c'est le taux de 20 % qui a été retenu comme en 2009.

Pour les actions détenues en direct, la valeur de recouvrement durable est calculée par actualisation sur une durée de 5 ans du cours moyen de décembre 2010 au taux de 5,70 % (vs 6,19 % au 31/12/2009 – taux sans risque plus prime de risque moyenne actions).

Pour les OPCVM actions ou obligataires, avec engagement de détention, la valeur recouvrable est égale à la valeur liquidative au 31/12/2009 majorée de 31,9 % (majoration qui correspond à la même actualisation sur 5 ans que pour les actions détenues directement).

#### **Cas des TSDI, obligations perpétuelles**

Ces titres, dont les caractéristiques principales sont leur durée indéterminée, leur remboursement à l'initiative de l'émetteur et leurs revenus perpétuels, constituent également des placements « non amortissables ».

Une dépréciation durable doit être effectuée lorsqu'un risque avéré de contrepartie existe, c'est-à-dire lorsque des critères objectifs de dépréciation sont remplis : rupture du contrat consécutif à un défaut de paiement des intérêts ou du principal, ouverture probable d'une procédure collective, restructuration financière de l'émetteur, disparition d'un marché actif pour cet actif financier, dégradation significative de notation de l'émetteur.

En cas de risque émetteur avéré, valeur recouvrable déterminée par actualisation des flux financiers à un taux fonction de l'horizon de détention et du spread émetteur constaté (ou spread moyen pour émetteurs de même catégorie).

En application de ces critères, il a été constitué une dépréciation pour onze de ces titres dans les comptes de l'exercice 2010 et trois autres titres dépréciés fin 2009 ont fait l'objet d'une reprise de provisions. Dans ces cas, la valeur recouvrable a été déterminée par actualisation des flux financiers futurs à un taux fonction de l'horizon de détention et de l'écart de taux (spread) constaté à la clôture de l'exercice pour l'émetteur (ou spread moyen pour émetteurs de même catégorie).

#### \_\_\_\_\_ Provisions sur valeurs de placements amortissables

Ces titres ne font pas, en principe, l'objet d'une provision.

Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du capital.

Pour chaque ligne de placement déprécié, le risque de contrepartie doit, selon l'avis 2006-07 du CNC du 30 juin 2006, présenter un caractère avéré (ex. : ouverture probable d'une procédure collective, restructuration financière de l'émetteur, disparition d'un marché actif pour cet actif financier, dégradation significative de notation de l'émetteur).

Dans ce cas de risque avéré de contrepartie, le montant de la dépréciation ne porte que sur la perte liée au risque de défaillance et non sur l'éventuelle variation de valeur liée aux fluctuations des taux d'intérêt.

### 3.3 - VALEURS À REVENUS FIXES

Les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

Une provision pour dépréciation est constatée en cas de risque sérieux de défaillance de l'émetteur.

Conformément au décret du 24 décembre 2002 modifiant le traitement comptable des OATi, la société comptabilise le gain ou la perte lié à l'indexation depuis l'arrêté comptable 2003, ou s'il est plus récent depuis l'achat, en produit ou en charge de l'exercice.

### 3.4 - AUTRES ACTIFS

Les prêts et autres créances ne font l'objet de provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

## Note n° 4 - RÉSERVE DE CAPITALISATION

Des versements ou prélèvements sont effectués sur la réserve de capitalisation lors des cessions ou conversions, réalisées avant leur échéance, des valeurs amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable).

La réserve de capitalisation augmente au cours de l'exercice de 1,3 M€ (note n° 17). La mise en place de la taxation des dotations-reprises sur la réserve de capitalisation nous a conduits à « reprendre » un montant de 0,685 M€.

## Note n° 5 - PROVISIONS D'ASSURANCE VIE

### 5.1 - VALEURS À REVENUS FIXES

#### 5.1.1 PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions mathématiques sont calculées selon les bases techniques requises par les dispositions du Code des Assurances. Elles représentent « la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés » (art. R331-3).

Le taux d'intérêt technique est déterminé selon l'article A 132-1 du Code des Assurances.

Les tables utilisées tant pour la retraite (rentes viagères immédiates ou rentes viagères différées) que pour les rentes de conjoint et allocations éducation sont les tables : TPRV 05 (tables TGH05 et TGF05 avec décalage d'âge).

### 5.1.2 PROVISIONS POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

En retraite, ces provisions représentent la part des bénéfices techniques et financiers attribués aux assurés au cours des exercices précédents ou de l'exercice en cours, en application des engagements contractuels.

Le taux de revalorisation des contrats est fixé annuellement par le Directoire.

En prévoyance, les dispositions contractuelles fixent les conditions de participation aux bénéfices.

### 5.1.3 PROVISIONS POUR FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Conformément aux articles L 331-1 et A 331-1 du Code des Assurances, les provisions mathématiques étaient zillmétrisées pour les contrats concernés à primes périodiques, c'est-à-dire les contrats commercialisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La zillmétrisation, consiste à prendre en compte, dans le calcul des provisions mathématiques, les frais d'acquisition précomptés prélevés sur les primes futures.

### 5.1.4 PROVISIONS POUR ALÉAS FINANCIERS

Il n'y a pas lieu de doter la provision pour aléas financiers, le taux de rendement des actifs autres que les supports de contrats en unités de compte, réduit aux 4/5<sup>èmes</sup>, étant supérieur au taux moyen d'actualisation des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie autres que les contrats en unités de compte.

## 5.2 - PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE

### 5.2.1 PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

La provision pour primes non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la cotisation ou à défaut le terme du contrat.

### 5.2.2 PROVISIONS POUR SINISTRES

Pour les dossiers connus, la provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal dossier par dossier, et des frais tant internes qu'externes. Les sinistres inconnus sont déterminés soit à partir de méthodes statistiques (par référence au ratio moyen Sinistres/Cotisations et aux cadences de règlement), soit contrat par contrat.

Les prévisions de recours des contrats collectivités locales (accidents du travail) sont estimées par référence aux prestations payées et aux provisions pour sinistres connus des dossiers faisant l'objet d'un recours.

### 5.2.3 PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES RENTES ET POUR SINISTRES À PAYER

Ces provisions sont calculées selon les bases techniques requises par les dispositions du Code des Assurances.

Les tables utilisées sont les suivantes :

#### **Prévoyance :**

##### — Entreprises :

Incapacité : tables BCAC fondées sur les tables de maintien annexées à l'arrêté du 28 mars 1996,  
Invalidité, Rentes de conjoint et allocations éducation : TPRV 05 (tables TGH05 et TGF05 avec décalage d'âge).

##### — Emprunteurs :

Incapacité : anciennes tables BCAC  
Invalidité : table TV 73-77.

##### — Collectivités locales :

Tables « Sofaxis ».

En application de l'article A331-22 du Code des Assurances, les provisions mathématiques de rentes sont actualisées avec un taux

inférieur à 75 % du taux moyen des emprunts de l'État français. Au 31 décembre 2010, le taux d'actualisation est de 2 % comme à la clôture précédente, sauf pour les rentes éducations et rentes de conjoint liquidées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour lesquelles le taux est de 1,75 %.

Les provisions nécessaires au maintien de la garantie décès des assurés en arrêt de travail à la date de résiliation du contrat dans le cadre de l'article 4 de la loi ÉVIN sont déterminées à partir des tables de décès des invalides établies par le BCAC avec un taux technique de 2 %.

La réforme des retraites du 9 novembre 2010 qui prolonge de deux ans l'âge légal de départ à la retraite nous a conduit à constituer des provisions supplémentaires pour les contrats de salariés des entreprises. Ainsi, conformément à l'article 26 de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 et par application de l'arrêté du 24 décembre 2010 fixant les règles de provisionnement des garanties d'incapacité de travail, d'invalidité et de décès, nous avons provisionné pour les contrats en affaires directe :

- la totalité du coût de la génération 1951,
- la totalité du coût de la réforme pour les assurés des contrats résiliés au 31 décembre 2010 et dont la date d'effet de la résiliation est antérieure au 10 novembre 2010.

Pour les contrats en coassurance acceptée ou en réassurance acceptée, nous avons provisionné pour les contrats pour lesquels les apériteurs ne nous avaient pas transmis les informations détaillées un sixième du coût total estimé à 13,5 % des provisions arrêt de travail.

#### 5.2.4 PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS

Conformément au décret prévu à l'avant-dernier alinéa de l'article R 331-1, la provision pour risques croissants concerne notamment les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité et se calcule par différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par les assureurs et les assurés.

#### 5.2.5 PROVISION POUR RISQUES EN COURS

Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie ministérielle. Elle représente la part des sinistres et des frais de gestion qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

Pour les contrats emprunteurs résiliés et déficitaires, elle représente l'insuffisance de prime jusqu'au terme des adhésions.

### 5.3 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

#### 5.3.1 PROVISION D'ÉGALISATION

Quatrem procède aux provisionnements nécessaires pour faire face aux fluctuations de la sinistralité dans le respect des textes régissant ce type de provisions (article R 331.6.6 pour les catégories non vie et article R 331.3.8 pour les catégories vie).

#### 5.3.2 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Selon l'article R. 331-5-1 du Code des Assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 332-20 se trouvent, après constitution de la PDD, en situation de moins-value latente nette globale.

Ces placements sont les suivants :

- actions,
- parts d'OPCVM,
- autres valeurs non amortissables (ex : obligations perpétuelles),
- immeubles et parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières.

Les références retenues pour le calcul sont les suivantes :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a) de l'article R 332-20-1 : le cours moyen calculé

- sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire, ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnées au c) de l'article R.332-20-1 : la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les actifs autres concernés, leur valeur est déterminée selon les règles prévues par l'article R 332-20-1.

Il est constaté une dotation annuelle à la provision telle que :

- la Compagnie satisfaisant, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R. 332-20.

Conformément à l'article R 331-5-4, la Compagnie a opté pour l'étalement de la charge de PRE sur 8 ans, la durée des passifs de la Compagnie (estimation prudente de l'échéance moyenne pondérée des paiements futurs relatifs aux engagements réglementés) étant supérieure à 8 ans, et la durée d'étalement étant réglementairement limitée à 8 ans à partir de la date à laquelle cette moins-value latente globale a été constatée.

Le report de charge consécutif à cet étalement est comptabilisé en compte de résultat non technique.

## Note n° 6 - AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION ET PAR CATÉGORIE

L'enregistrement initial des charges est effectué aux comptes par nature. Ces comptes sont soldés trimestriellement par affectation des charges aux comptes par destination.

Le processus d'affectation aux destinations repose sur une première imputation des charges par nature aux sections analytiques constituées selon un découpage hiérarchique et fonctionnel, puis par un déversement de ces sections sur les destinations selon des clés d'activité. Certains frais sont imputés à la source lorsque l'affectation par destination est connue.

Les charges qui ne peuvent être ainsi réaffectées sont transcrites dans les autres charges techniques (Direction Générale, Direction des Comptes...).

La ventilation par catégorie réglementaire s'effectue à partir de clés adaptées aux destinations :

- frais d'acquisition : selon la production en nombre de contrats ;
- frais de règlement de sinistres : selon le nombre de dossiers sinistres ou d'interventions ;
- frais d'administration et autres charges techniques : au prorata des provisions mathématiques et techniques moyennes.

Ce processus ne s'applique pas aux commissions versées aux apporteurs qui sont directement imputées aux destinations selon les types de commissions. La ventilation par catégorie réglementaire s'effectue à partir de clés adaptées aux destinations.

## Note n° 7 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

Pour la détermination des plus et moins-values de cessions sur titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

Les produits et charges de placements sont présentés dans les comptes de résultat non vie, vie et non technique selon la méthode réglementaire appliquée aux entreprises mixtes (annexe de l'article A 343-3 du Code des Assurances).

La ventilation par catégorie réglementaire des produits nets de placements affectés en compte de résultat technique non vie et vie est ensuite effectuée proportionnellement à la moyenne des provisions techniques.

## Note n° 8 - FONDS DE GARANTIE DES ASSURANCES DE PERSONNES

Le texte de loi n° 99.532 du 25/06/1999 et le décret d'application n° 99.688 du 03/08/1999 ont créé le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes et renforcé le contrôle des intermédiaires d'assurance ainsi que les mesures relatives à la sécurité prudentielle des organismes d'assurance.



## INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### Note n° 9 - ACTIFS INCORPORELS (en milliers d'euros)

Actifs incorporels	Valeurs brutes en fin d'exercice	Amortissements et provisions	Valeurs nettes en fin d'exercice
Frais de constitution	1	- 1	
Logiciels	1 774	- 1 391	383
Indemnités Compensatrices Agences			
Quote-part des droits d'exercice financés par la société			
Fonds commercial	130 200	- 119 961	10 239
<b>TOTAL</b>	<b>131 975</b>	<b>- 121 353</b>	<b>10 622</b>

### Note n° 10 - PLACEMENTS : MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2010 (en milliers d'euros)

Valeurs brutes	Montant brut de début d'exercice	Acquisitions augmentations dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Cessions diminutions dans l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Placements immobiliers	120 946	96 579		60 126	157 399
Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	6 189	107	37 659	2 203	41 752
Autres placements	4 744 230	3 006 394		2 808 718	4 941 906
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	103 901	4 447	- 37 659	2 437	68 252
Placements représentant les prov. tech. en U.C.	563 873	70 635		22 344	612 164
<b>TOTAL</b>	<b>5 539 139</b>	<b>3 178 162</b>		<b>2 895 828</b>	<b>5 821 473</b>

Amortissements et provisions	Amortissements et provisions de début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises amortissements et provisions	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Placements immobiliers		6 182	287	6 420
Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation				49
Autres placements		62 072	17 769	(1) 13 554
<b>TOTAL</b>		<b>68 254</b>	<b>18 057</b>	<b>19 974</b>

(1) Provision pour dépréciation à caractère durable

<i>Valeurs nettes</i>	<i>Valeurs brutes en fin d'exercice</i>	<i>Amortissements et provisions pour dépréciation</i>	<i>Valeurs nettes en fin d'exercice</i>
Placements immobiliers	157 399	49	157 350
Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	41 752		41 752
Autres placements	4 941 906	(1) 66 288	4 875 618
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	68 252		68 252
Placements représentant les prov. tech. en U.C.	612 164		612 164
<b>TOTAL</b>	<b>5 821 473</b>	<b>66 337</b>	<b>5 755 136</b>

(1) Provision pour dépréciation à caractère durable

Note n° 11 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2010  
(en milliers d'euros)

	Valeur brute (c)	Valeur nette (e)	Valeur de réalisation (f)
<b>1. PLACEMENTS</b>			
<b>Récapitulation par nature</b>			
Placements immobiliers	157 399	157 350	162 373
DANS OCDE	157 399	157 350	162 373
HORS OCDE			
Actions et autres titres à revenu var. autres que parts OPCVM	15 034	13 216	10 520
DANS OCDE	15 034	13 216	10 520
HORS OCDE			
Parts d'OPCVM d'actions	666 813	665 172	630 900
DANS OCDE	666 813	665 172	630 900
HORS OCDE			
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	198 085	198 085	198 085
DANS OCDE	198 085	198 085	198 085
HORS OCDE			
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 950 834	3 888 005	4 009 050
DANS OCDE	3 950 834	3 888 005	4 009 050
HORS OCDE			
Prêts hypothécaires			
DANS OCDE			
HORS OCDE			
Autres prêts et effets assimilés	4 095	4 095	4 095
DANS OCDE	4 095	4 095	4 095
HORS OCDE			
Dépôts auprès des entreprises cédantes	212 383	212 383	218 823
DANS OCDE	212 383	212 383	218 823
HORS OCDE			
Autres dépôts - Cautionnements en espèces - Autres placements			
DANS OCDE			
HORS OCDE			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	616 831	616 831	616 831
Dépôts auprès des entreprises cédantes	11 332	11 332	11 332
Autres OPCVM	605 499	605 499	605 499
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>5 821 473</b>	<b>5 755 136</b>	<b>5 850 677</b>

<b>Récapitulation par mode d'estimation</b>			
Valeurs estimées R 332.19	3 726 951	3 726 951	3 896 760
Valeurs estimées R 332.20	1 477 691	1 411 354	1 337 086
Valeurs estimées R 332.5	616 831	616 831	616 831
<b>Récapitulation par affectation</b>			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	5 604 995	5 538 658	5 627 759
Valeurs déposées chez les cédants	212 383	212 383	218 823
Autres affectations ou sans affectation	4 095	4 095	4 095
<b>2. ACTIFS ADMIS À LA REPRÉSENTATION DES PROV. TECHN.<sup>(2)</sup> y compris comptes bancaires</b>	<b>129 723</b>	<b>129 723</b>	<b>129 723</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 951 196</b>	<b>5 884 859</b>	<b>5 980 400</b>
Différences sur les prix de remboursement d'obligations à percevoir		- 80 791	
Amortissements des différences sur les prix de remboursement		28 169	
Autres actifs admis à la représentation des provisions techniques		- 129 723	
<b>Placements figurant à l'actif</b>		<b>5 702 514</b>	
Qp des actifs correspondant à des engagements techniques (selon art R 344.1)		70,35 %	

Note n° 12 - AVOIRS ET CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES LIÉES  
ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION (en milliers d'euros)

			2010	2009
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Total	Total
<b>ACTIF</b>				
Actions et autres titres à revenu variable			0	0
Prêts		4 093	4 093	0
Terrains et constructions		755	755	37 119
Créances pour dépôts chez les cédants	37 659		37 659	39 038
Créances sur opérations de réassurance			0	0
Débiteurs divers	74		74	6 873
<b>TOTAL</b>	<b>37 733</b>	<b>4 848</b>	<b>42 581</b>	<b>83 031</b>
<b>PASSIF</b>				
Dettes pour espèces reçues des réassureurs			0	0
Dettes sur opérations de réassurance			0	0
Créditeurs divers	869	924	1 793	905
<b>TOTAL</b>	<b>869</b>	<b>924</b>	<b>1 793</b>	<b>905</b>

Note n° 13 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Sociétés	Capital social	Quote-part de capital détenue en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Capitaux propres du dernier exercice	Résultat (Bénéfice ou Perte du dernier exercice)
<b>Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>						
SARL LILLE FOSSES QUATREM 45-47 rue Le Peletier 75009 PARIS	825	100,00 %	755	755	983	30

## Note n° 14 - ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES *(en milliers d'euros)*

	Durée résiduelle			Total
	Jusqu'à 1 an	De plus de 1 an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>CRÉANCES</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	239 413			239 413
Créances nées d'opérations de réassurance	150 890			150 890
État, organismes sociaux et collectivités publiques	9 831			9 831
Autres créances	13 385			13 385
<b>TOTAL</b>	<b>413 519</b>			<b>413 519</b>
<b>DETTES</b>				
Dettes sur opérations d'assurance directe	68 818			68 818
Dettes sur opérations de réassurance	113 171			113 171
Dettes envers les établissements de crédit	5 099			5 099
Dépôts et cautionnements reçus	261			261
État, organismes sociaux et collectivités publiques	30 054			30 054
Autres dettes	21 264			21 264
<b>TOTAL</b>	<b>238 666</b>			<b>238 666</b>

## Note n° 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
Pertes de change	0	0
Provision pour charges	837	791
Autres	336	681
<b>TOTAL</b>	<b>1 174</b>	<b>1 471</b>

Note n° 16 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF (en milliers d'euros)

	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
Intérêts et loyers courus et non échus	89 505	91 579
Frais d'acquisition reportés	2 410	1 934
Différence sur prix de remboursement obligations cotées	80 791	55 263
Autres comptes de régularisation	2 777	2 236
<b>TOTAL</b>	<b>175 482</b>	<b>151 012</b>
<b>PASSIF</b>		
Amortissements des différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir	28 169	28 354
Autres comptes de régularisation	710	3 435
<b>TOTAL</b>	<b>28 879</b>	<b>31 790</b>

Note n° 17 - VARIATION DES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)

	Situation au 31.12.2009	Affectation du résultat de 2009	Réduction de capital	Autres mouvements	Situation au 31.12.2010
Capital Social	380 426				380 426
Prime d'émission					
Réserve spéciale provenant de la réduction de capital	994				994
Réserves statutaires	498				498
Réserve pour fonds de garantie des assurances de personnes	1 112	33			1 145
Report à nouveau	70 552	20 993		- 4 689	86 856
Réserve de capitalisation	46 887			1 305	48 192
Résultat de l'exercice	21 025	- 21 025		0	35 149
Dividendes versés		0			
<b>Capitaux propres</b>	<b>521 495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 3 384</b>	<b>553 260</b>

## Note n° 18 - ACTIONNARIAT

	Nombre de titres	Valeur nominale (en euros)
Situation au 31.12.2009	37 114 756	10,25
Création		
Remboursement		
<b>Situation au 31.12.2010</b>	<b>37 114 756</b>	<b>10,25</b>

## Note n° 19 - PASSIFS SUBORDONNÉS

Date d'émission	Nature juridique	Devise	Montant émis (en milliers d'euros)	Taux servi	Échéance
13 novembre 2003	TSDI	euro	30 000	5,23 %	Indéterminée Remboursement anticipé possible avec préavis de 5 ans
28 décembre 2007	TSR	euro	33 000	5,16 %	28/12/2019 Amortissement anticipé à partir du 30/12/2013 puis à chaque paiement du coupon avec accord préalable de l'ACP
<b>TOTAL</b>			<b>63 000</b>		

## Note n° 20 - ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010 (en milliers d'euros)

	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Montant des engagements à l'égard des autres entreprises	Total
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Créances assorties de garantie				
Engagements de garantie			4 000	4 000
Engagements réciproques				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			<b>- 114 234</b>	<b>- 114 234</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés				
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			- 112 913	- 112 913
Autres engagements donnés			- 1 321	- 1 321
<b>VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES</b>			<b>86 885</b>	<b>86 885</b>



# INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note n° 21 - COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATÉGORIE DE L'EXERCICE 2010 (en milliers d'euros)

	<i>Dom corporels contrats indiv. (cat. 20)</i>	<i>Dom corporels contrats coll. (cat. 21)</i>	<i>Affaires directes</i>	<i>Acceptations (non vie) (cat. 39)</i>	<i>Total général</i>
Primes acquises	24 014	496 467	520 481	148 850	669 330
Primes	24 014	496 885	520 899	152 004	672 904
Variation des Primes Non Acquises	0	- 419	- 419	- 3 155	- 3 573
Charges de prestations	- 22 136	- 408 031	- 430 167	- 148 566	- 578 733
Prestations et frais payés	- 8 392	- 421 135	- 429 526	- 120 901	- 550 428
Charge des provisions pour prestations et diverses	- 13 744	13 104	- 640	- 27 665	- 28 305
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 878</b>	<b>88 436</b>	<b>90 314</b>	<b>283</b>	<b>90 597</b>
Frais d'acquisition	- 5 584	- 38 864	- 44 447		- 44 447
Autres charges de gestion nettes	- 3 709	- 61 533	- 65 242	- 19 513	- 84 755
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 9 292</b>	<b>- 100 397</b>	<b>- 109 689</b>	<b>- 19 513</b>	<b>- 129 202</b>
Produits nets des placements	1 281	35 530	36 810	9 925	46 735
Participation aux résultats et intérêts techniques	- 460	- 26 037	- 26 497	- 8 602	- 35 099
<b>Solde financier</b>	<b>821</b>	<b>9 492</b>	<b>10 313</b>	<b>1 322</b>	<b>11 635</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 4 328	- 43 986	- 48 314	- 2 608	- 50 922
Part des réassureurs dans les prestations payées	903	35 053	35 955	1 161	37 116
Part des réassureurs dans les provisions	7 925	4 973	12 898	5 789	18 687
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	130	1 034	1 164	81	1 245
Commissions reçues des réassureurs	1 725	10 028	11 753	336	12 088
<b>Solde de réassurance</b>	<b>6 355</b>	<b>7 101</b>	<b>13 456</b>	<b>4 759</b>	<b>18 215</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>- 238</b>	<b>4 632</b>	<b>4 394</b>	<b>- 13 148</b>	<b>- 8 755</b>
<b>HORS COMPTE</b>					
Provision pour primes non acquises (clôture)	0	- 7 834	- 7 834	- 5 682	- 13 516
Provision pour primes non acquises (ouverture)	0	7 416	7 416	2 527	9 942
Provision pour sinistres à payer (clôture)	- 39 397	- 890 437	- 929 834	- 260 637	- 1 190 471
Provision pour sinistres à payer (ouverture)	25 120	879 758	904 878	226 157	1 131 034
Autres provisions techniques (clôture)	- 1 280	- 55 920	- 57 200	- 35 381	- 92 581
Autres provisions techniques (ouverture)	1 353	55 150	56 503	36 011	92 515

Note n° 22 - COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATÉGORIE  
DE L'EXERCICE 20100 (en milliers d'euros)

	Contrats indiv. Indiv temp. 03	A / autres pu/vl 04	A / autres CP 05	C en cas de décès 06
Cotisations	8 595	4 460	1 878	216 363
Charges de prestations	- 1 658	- 1 196	- 9	- 108 268
Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 1 133	- 2 840	- 1 758	8 019
Ajustement ACAV				
<b>Solde de souscription</b>	<b>5 804</b>	<b>424</b>	<b>111</b>	<b>116 114</b>
Frais d'acquisition	- 1 040	- 529	- 140	- 19 321
Autres charges de gestion nettes	- 639	- 163	- 93	- 29 941
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 1 679</b>	<b>- 692</b>	<b>- 234</b>	<b>- 49 263</b>
Produits nets des placements	311	1 816	607	14 551
Participation aux résultats et intérêts techniques	- 221	- 1 523	- 484	- 19 810
<b>Solde financier</b>	<b>90</b>	<b>293</b>	<b>123</b>	<b>- 5 259</b>
Cotisations cédées	- 2 741			- 31 589
Part des réassureurs dans les charges des prestations	142			13 967
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	336			629
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				- 1 228
Commissions reçues des réassureurs	750			9 363
<b>Solde de réassurance</b>	<b>- 1 513</b>			<b>- 8 857</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>2 702</b>	<b>25</b>		<b>52 735</b>
<b>HORS COMPTE</b>				
Montant des rachats		- 805		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		- 693	- 227	- 1 185
Provisions techniques brutes à la clôture	- 8 085	- 49 454	- 14 947	- 306 803
Provisions techniques brutes à l'ouverture	7 917	45 105	12 098	299 786

<i>C en cas de vie 07</i>	<i>Ass vie pu/vl uc 08</i>	<i>Ass vie cp uc 09</i>	<i>Cont coll 10</i>	<i>PERE 11</i>	<i>Total AD france</i>	<i>Accept France</i>	<i>Total général</i>
143 376	133	24 018		4 553	403 376	63 108	466 484
-141 072	-16 612	-2 852		-250	-271 917	-41 879	-313 796
-2 483	-24 639	-35 481		-4 400	-64 716	-4 875	-69 592
	41 535	17 170		97	58 803		58 803
<b>-179</b>	<b>418</b>	<b>2 855</b>		<b>-1</b>	<b>125 546</b>	<b>16 353</b>	<b>141 899</b>
-4 702	-90	-526		-210	-26 558		-26 558
-11 910	-1 397	-2 001		-741	-46 885	-8 139	-55 024
<b>-16 611</b>	<b>-1 488</b>	<b>-2 526</b>		<b>-950</b>	<b>-73 443</b>	<b>-8 139</b>	<b>-81 582</b>
137 447		1 219		155	156 105	5 752	161 857
-112 441	-97			-280	-134 855	-4 365	-139 220
<b>25 006</b>	<b>-97</b>	<b>1 219</b>		<b>-125</b>	<b>21 250</b>	<b>1 387</b>	<b>22 637</b>
-1 191					-35 521	-19 668	-55 189
3 613					17 722	12 488	30 210
-1 245					-279	6 253	5 974
1 879					650		650
2					10 115	480	10 595
<b>3 057</b>					<b>-7 313</b>	<b>-446</b>	<b>-7 760</b>
<b>11 272</b>	<b>-1 167</b>	<b>1 548</b>		<b>-1 076</b>	<b>66 040</b>	<b>9 154</b>	<b>75 194</b>
-1 902		-85			-2 792		-2 792
-77 109					-79 214	-357	-79 571
-3 154 549	-422 757	-188 069		-11 801	-4 156 466	-104 201	-4 260 667
3 011 008	398 023	164 839		7 110	3 945 887	94 633	4 040 520

## Note n° 23 - ÉVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 23.1 - PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER ET PRÉVISIONS DE RECOURS NON VIE *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
Provisions sinistres à payer brutes	1 192 204	1 132 637
Prévisions de recours à encaisser	-1 734	-1 442
<b>PROVISIONS SINISTRES À PAYER NETTES</b>	<b>1 190 471</b>	<b>1 131 195</b>

### 23.2 - LIQUIDATION DES EXERCICES ANTÉRIEURS (PRIMES ET SINISTRES) NON VIE *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
Provisions à l'ouverture	937 892	903 891
Prestations payées nettes de primes	-80 110	-96 934
Provisions à la clôture	-780 515	-737 104
<b>TOTAL</b>	<b>77 267</b>	<b>69 853</b>

*Les provisions sur exercices antérieurs regroupent les Affaires Directes et les Acceptations.  
Les liquidations sur antérieurs incluent les Provisions de Primes et de Sinistres (nettes de recours).*

### 23.3 - PROVISION POUR RISQUES EN COURS NON VIE *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
<b>PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS</b>	<b>8 129</b>	<b>564</b>

## 23.4 - ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS DE SINISTRES NON VIE *(Affaires directes, en milliers d'euros)*

Année d'inventaire 2010	Exercice de survenance				
	2010	2009	2008	2007	2006
Règlements	225 129	314 637	308 668	302 614	282 075
Provisions	282 333	141 062	87 979	70 251	48 540
<b>TOTAL DES SINISTRES (S)</b>	<b>507 461</b>	<b>455 699</b>	<b>396 647</b>	<b>372 866</b>	<b>330 614</b>
<b>PRIMES ACQUISES (P)</b>	<b>514 426</b>	<b>515 909</b>	<b>506 383</b>	<b>468 926</b>	<b>425 055</b>
Pourcentage (s/p)	98,65 %	88,33 %	78,33 %	79,51 %	77,78 %

Le portefeuille ex-AM est intégré à compter de l'exercice 2007.

### Note n° 24 - VENTILATION DES PRIMES BRUTES - NON VIE *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
Assurance directe en France	520 481	549 786
Assurance directe dans l'Union européenne		
Assurance directe hors de l'Union européenne		
<b>TOTAL</b>	<b>520 481</b>	<b>549 786</b>

### Note n° 25 - VENTILATION DES PRIMES BRUTES - VIE *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
Assurance directe en France	403 376	468 079
Assurance directe dans l'Union européenne		
Assurance directe hors de l'Union européenne		
<b>TOTAL</b>	<b>403 376</b>	<b>468 079</b>

Note n° 26 - COMMISSIONS DE L'ASSURANCE DIRECTE (en milliers d'euros)

	2010	2009
Commissions vie	43 711	40 505
Commissions non vie	69 391	62 979
<b>TOTAL</b>	<b>113 102</b>	<b>103 484</b>

Note n° 27 - MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE (en milliers d'euros)

	2010		2009	
	Non vie	Vie	Non Vie	Vie
<b>ENTRÉES DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes	- 20 482	- 2 979	4 735	118 225
Sinistres	- 4 191	- 517	1 802	1 071
Provisions techniques	- 4 120	- 22 875	442	- 32 574
<b>SORTIES DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes		- 38		- 50 400
Sinistres	- 6 413	- 2 706	14 812	1 002
Provisions techniques	1 881	- 25 807	286	10 476

Note n° 28 - VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE (en milliers d'euros)

	2010	2009
<b>CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE</b>	<b>24 907</b>	<b>120 851</b>
Intérêts techniques bruts	77 649	74 629
Participation aux résultats incorporés directement	31 934	14 259
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	65	57
Transferts des provisions mathématiques en unités de compte	26 344	1 555
<b>TOTAL</b>	<b>160 089</b>	<b>211 352</b>
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture des provisions d'assurance vie à la clôture	160 089	211 352

Note n° 29 - **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS** (en milliers d'euros)

	2010	2009	2008
<b>PARTICIPATION TOTALE AUX RÉSULTATS</b>	<b>174 320</b>	<b>109 497</b>	<b>153 036</b>
Participation attribuée à des contrats	147 688	124 091	124 054
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	26 631	-14 594	28 982
<b>PARTICIPATION AUX RÉSULTATS DES CONTRATS RELEVANT DES CATÉGORIES VISÉES À L'ART. A331-3</b>			
Provisions mathématiques moyennes	3 550 651	3 322 850	3 046 423
Montant minimal de la participation aux résultats	34 192	-9 110	2 554
Montant effectif de la participation aux résultats			
Participation attribuée à ces contrats (y compris intérêts techniques)	122 397	103 705	97 848
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	12 082	-19 148	521

Note n° 30 - **VENTILATION DES PRODUITS FINANCIERS ET DES CHARGES DE PLACEMENTS** (en milliers d'euros)

	2010			2009	
	<i>Revenus financiers et frais financiers des participations</i>	<i>Revenus financiers et frais financiers des entreprises liées</i>	<i>Autres revenus et frais financiers</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Revenus des participations					
Revenus des placements immobiliers	1 249		4 745	5 994	7 521
Revenus des autres placements		149	182 685	182 834	174 894
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 249</b>	<b>149</b>	<b>187 430</b>	<b>188 828</b>	<b>182 416</b>
Autres produits de placements				77 804	65 477
<b>TOTAL DES PRODUITS DE PLACEMENTS</b>				<b>266 632</b>	<b>247 893</b>
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-236	-1 666	-5 119	-7 020	-7 752
Autres charges de placements				-33 179	-88 295
<b>TOTAL DES CHARGES DE PLACEMENTS</b>				<b>-40 199</b>	<b>-96 047</b>

## Note n° 31 - PERSONNEL

### 31.1 - EFFECTIF

	Cadres	Employés	Total
Effectif total au 31 décembre 2010	217	284	501
Effectif mensuel moyen de l'année	217	282	499

### 31.2 - CHARGES DE PERSONNEL *(en milliers d'euros)*

Dans le cadre de l'opération de croissance externe réalisée en décembre 2007, Quatrem A.C. est devenu l'employeur du personnel travaillant en prévoyance et retraite collective de la société MMA SA (ex AZUR).

	2010	2009	Variations
Salaires et traitements	21 268	21 087	0,9 %
Pensions de retraite			
Charges sociales	9 908	9 536	3,9 %
Autres charges sociales	4 081	4 338	-5,9 %
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>35 257</b>	<b>34 961</b>	<b>0,8 %</b>

La société n'a alloué aucune rémunération aux membres de ses organes de direction et de surveillance à raison de leur fonction.

## Note n° 32 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
Profits sur exercices antérieurs	895	953
Reprise provision pour risques	452	434
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 346</b>	<b>1 387</b>
Pénalités, amendes fiscales et intérêts de retard		
Pertes sur exercices antérieurs	- 888	- 841
Dotation provision pour risques	- 106	- 112
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- 995</b>	<b>- 953</b>

## Note n° 33 - FISCALITÉ DIFFÉRÉE

La fiscalité différée ne donne pas lieu à comptabilisation.



## AUTRES INFORMATIONS

### Note n° 34 - CONSOLIDATION

Les comptes de la société QUATREM sont combinés par la méthode de l'intégration globale par **FÉDÉRIS PRÉVOYANCE (groupe Malakoff Médéric) groupement paritaire de prévoyance** dont le siège social est situé : 21 rue Laffitte 75009 PARIS

### Note n° 35 - PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ *(en milliers d'euros)*

	2010	2009
Moins-value latente globale nette	74 018	102 187
Charge nette de PRE dans l'exercice	9 252	12 373
Duration des passifs	13	15
Montant de la charge de PRE constituée au niveau des autres provisions techniques	-28 170	-12 773
Montant de la charge de PRE restant à constituer comptabilisée dans l'exercice	37 422	400
Montant du stock de PRE constitué au niveau des provisions techniques	74 018	102 187
Montant du stock de PRE restant à constituer	18 312	55 734
Résultat hors étalement PRE	18 074	10 915

**QUATREM**  
Assurances Collectives

# TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

Nature des indications	2010	2009	2008	2007	2006
<b>1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a. Capital social	380 426	380 426	380 426	380 426	380 426
b. Nombre d'actions émises	37 114 756	37 114 756	37 114 756	37 114 756	37 114 756
<b>2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a. Chiffre d'affaires brut hors taxes	1 139 387	1 223 760	1 180 066	1 003 289	962 649
b. Résultat avant impôts, amortissements et provisions (hors techniques)	51 341	19 172	69 038	45 152	13 706
c. Impôt sur les bénéfices	12 233	11 393	2 849		170
d. Résultat après impôts amortissements et provisions	35 149	21 025	11 137	28 570	28 317
e. Montant des bénéfices distribués	-	-	-	17 073	-
<b>3. RÉSULTAT PAR ACTION (en €)</b>					
a. Résultat après impôts, avant amortissements et provisions (en €)	1,05	0,21	1,78	1,22	0,36
b. Résultat après impôts, amortissements et provisions (en €)	0,95	0,57	0,30	0,77	0,76
a. Dividende net attribué à chaque action	-	-	-	0,46	-
<b>4. PERSONNEL</b>					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	499	504	511	459	433
b. Montant de la masse salariale	21 268	21 087	20 697	18 186	14 928
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-



**59-61, rue La Fayette  
BP 460 09-75423 Paris Cedex 09**

Entreprise régie par le Code des Assurances  
Société anonyme à directoire et conseil  
de surveillance au capital de 380 426 249 €  
RCS Paris 412 367 724

Conception graphique Kælia  
Crédit photographique : [www.lklb-images.com](http://www.lklb-images.com)



**QUATREM**  
Assurances Collectives

---

Une société du groupe  
Malakoff Médéric